AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-7-70 072410

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Supplément n° 3 au n°118
29 Juillet 1970

AVERTISSEMENT

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La situation sanitaire des cultures est dans l'ensemble et sauf exceptions assez satisfaisante.

Cependant, l'extension de la maladie envisagée dans notre bulletin du 20 Juillet semble s'être produite entre le 24 et le 27 Juillet. Les premières taches sont maintenant généralisées dans les régions humides du Cambrésis et du Douaisis, alors que des foyers importants existent dans de nombreuses cultures de ces mêmes régions. Outre ces secteurs habituellement prédisposés aux attaques de ce champignon, les premières taches sont apparues en nombre cependant réduit dans un certain nombre de régions jusqu'alors indemnes mais seulement dans de rares cultures. De plus, le Mildiou a fait son apparition au cours de cette même période dans un certain nombre de jardins et ce, à des degrés divers, (depuis de rares taches jusqu'à des foyers importants) augmentant ainsi le risque de propagation dans les cultures plus ou moins proches.

De ce qui précéde, il résulte que le seuil épidémique ainsi que la phase d'installation de la maladie semblent maintenant avoir été atteints.

Cette progression qui a commencé dans la pratique début Juillet a été jusqu'à présent relativement lente. Il en est de même de l'avancement de la tubérisation qui présente à ce jour un certain retard par rapport à une année normale, retard peut-être provoqué par une certaine sécheresse des sols et en général une mauvaise texture.

Du fait du caractère épidémique de la maladie et de sa présence simultanée dans un certain nombre de régions, le problème de la détermination et du choix de la date précise d'intervention devient à présent moins préoccupant. Il convient maintenant de préserver pendant encore quelques temps une situation encore très satisfaisante.

Il semble que cette année, en raison du retard de la tubérisation, on soit amené à rechercher à prolonger la végétation aussi longtemps que possible. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que, de ce fait, on prolonge d'autant les risques de propagation du mildiou sur tubercules en cas de présence de taches dans la parcelle ou à proximité de celle-ci.

Dans l'immédiat, les dernières pluies survenues le 24 ou le 26 Juillet ont pu à nouveau créer des conditions favorables aux contaminations d'intensité moyenne ou grave. Les traitements réalisés le 23 ou le 24 étaient alors justifiés et ont pu empêcher les repiquages possibles le 25 ou le 27.

Rappelons les termes de notre précédent bulletin : il faut donc maintenir une protection parfaite des cultures en fin de mois et assurer une nouvelle couverture de la végétation avant le 31 Juillet. En cas de temps sec, reculer le traitement jusqu'à l'approche des pluies.

Par la suite, le renouvellement des traitements sera fonction des aléas climatiques. Intervenir dans les 4 - 7 Jours qui suivent chaque pluie persistante et accompagnée d'une forte humidité continue. Allonger la cadence des traitements en cas de temps frais ou au contraire d'un temps anormalement chaud et sec.

D'autre part, rappelons que, après toutes les pluies ou succession de pluies totalisant plus de 20 à 25 mm., le traitement doit être renouvelé le plus rapidement possible.

Tournez s'il-vous-plait.

27

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

Comme on le voit, il s'agit donc d'assurer une protection continue, judicieuse et raisonnée qui sera fonction des conditions climatiques à venir (essentiellement répétition des pluies ou humidités importantes et températures).

Le dernier traitement qui suivra donc de 4 à 6 jours une pluie importante précédera lui-même de 4 à 5 jours le défanage. Dans certains cas, l'adjonction d'un fongicide au défanant est une pratique qui peut être envisagée.

PROTECTION DES TUBERCULES

Les risques de contaminations des tubercules sont avant tout liés bien entendu à la présence de taches sur le feuillage. On ne peut dans la pratique assurer une absence totale de taches et, tandis que l'on prolonge la végétation en fin de saison, on conserve de ce fait, une certaine quantité de spores, limitées mais cependant suffisantes et susceptibles d'être entrainées à chaque grosse pluie vers les tubercules. Il appartient donc à chacun de déterminer le moment ou l'augmentation de rendements prévus ne justifie plus de prendre le risque de contamination sur tubercules. La date de défanage est fonction de bien des facteurs : état d'avancement de la tubérisation, état sanitaire de la culture, conditions atmosphériques passées et futures et ne peut être laissée qu'à l'appréciation du producteur seul capable de juger en connaissance de cause.

Rappelons toutefois qu'en aucun cas, il ne faut dépasser le seuil de 3 à 5 taches par pied qui est reconnu comme dangereux. Un défanage soigné doit alors être réalisé avant les pluies.

En outre, l'infection des tubercules peut se réaliser au moment de l'arrachage par contact des tubercules avec le feuillage porteur de germes si le temps est humide. Des précautions d'ordre cultural s'imposent donc a ce moment. On évitera donc de meurtrir les tubercules ou de laisser persister trop longtemps ceux ci sur un sol humide. De plus, on s'efforcera de réaliser préalablement un défanage rapide et complet de la culture.

Rappelons enfin que les risques sont au moins aussi grands en présence d'un nombre de taches assez faible mais bien réparties dans le champ qu'en présence d'un très grand nombre de taches. Une forte végétation peut alors maintenir une humidité permanente du sol.

Enfin les contaminations sur tubercules sont souvent graves lorsque le développement de la maladie est très tardif. Dans ces cas, un défanage rapide est souvent très judicieux car toute pluie importante peut devenir alors très dangereuse.

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux — P. COUTURIER

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles — G. CONCÉ

Dernière note : Supplément n° 2 au n° 118 en date du 20 Juillet 1970 (appelé par erreur Supplément n° 1).